



FCA-21-VL-MQ-20H-V2A PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification 2021 de contrôleur technique de véhicules légers

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 23 juin 2020.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules légers.

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

12 stagiaires

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 20 heures



FCA-21-VL-MQ-20H-V2A PROGRAMME DE FORMATION

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 4 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 4 heures, qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel.
- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 6 heures et 30 minutes
- Travaux dirigés en présentiel d'une durée de 7 heures
- Travaux pratiques sur plateau technique, en présentiel de 2.5 heures

CONDITIONS :

Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié cette formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 8 heures, dont le référentiel est défini par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 23 juin 2020 impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 14 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 18 heures 30 minutes, complétée par un module spécifique d'une durée de 1 heure 30 minutes.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME :

Une feuille d'émargement individuelle ayant valeur d'attestation de présence au stage est signée par le stagiaire par demi-journée et par le formateur en fin de formation.

Cette feuille d'émargement est produite en triple exemplaire ; une pour le stagiaire, une pour l'employeur et une pour l'organisme de formation.

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée de 1heure (incluant la correction).

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de stage conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité du stagiaire ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance.



Formation Contrôle Automobile

FCA-21-VL-MQ-20H-V2A PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

| Module | Désignation des modules | Durée (heure) | | | | |
|---------------------------|---|---------------|------------|----------|------------|-----------|
| | | FAD | Salle | TD | TP | Total |
| 1 | Contre-visites : points de contrôle et mesures à réaliser ; procédure à mettre en oeuvre lorsque le contrôle n'a pas été réalisé dans le centre | 0,5 | | 1 | | 1,5 |
| 2 | Panne de matériel pendant le contrôle : conduite à tenir et conséquences lors de la contre visite | 0,5 | | 0,5 | 0,5 | 1,5 |
| 3 | Relecture des procès-verbaux et traitement des incohérences | 0,5 | | 2 | | 2,5 |
| 4 | Analyse des compteurs : notamment OTC LAN 201, 0407, 3026, 0826, 3012 ; méthode d'analyse, actions à mener | | | 2 | | 2 |
| 5 | Cohérence des véhicules avec le certificat d'immatriculation (camping-cars, véhicules école, véhicules sanitaires) | | 1 | | | 1 |
| 6 | Fonction 4 : méthodologie destinée à limiter les oublis fréquents et mesures des feux de brouillard | 0,5 | 1 | | 0,5 | 2 |
| 7 | Fonction 5 : évolutions de l'instruction technique, présenter les cas de réparations non acceptables et prise en compte des documents du TNPF | | 1 | | | 1 |
| 8 | Fonction 6 : différents types d'ouvrants et les contrôles associés | 0,5 | | 0,5 | 0,5 | 1,5 |
| 9 | Fonction 7 : sièges, ceintures, commandes et les contrôles associés | | 0,5 | | 1 | 1,5 |
| 10 | Opacité : limites applicables, régime de référence, mesures instables, critères de non-conformité, utilisation du prolongateur d'échappement. | | 0,5 | 0,5 | | 1 |
| 11 | Véhicules de collection | | 1 | | | 1 |
| FAD 1 | Nouveautés | 0,5 | | | | 0,5 |
| FAD 2 | Légifrance : Guide de prise en main | 1 | | 0,5 | | 1,5 |
| Régulation pédagogique | | | 0,5 | | | 0,5 |
| Evaluation | | | 1 | | | 1 |
| Durée de formation | | 4 | 6,5 | 7 | 2,5 | 20 |



FCA-21-VL-MQ-20H-V2A PROGRAMME DE FORMATION

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 16 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

| | Jour 1 | Jour 2 |
|-----|----------------|----------------|
| 8h | Module 4 – TD | Module 3 – TD |
| 9h | | |
| 10h | Module 5 | Module 1 TD |
| 11h | Module 6 | Module 8 TD-TP |
| | Pause | |
| 14h | Module 7 | Module 9 TP |
| 15h | Module 9 | Module 2 TD-TP |
| 16h | Module 10 + TD | Module 6 TP |
| 17h | Module 11 | Evaluation |
| | Module TD FAD2 | Régulation |